

ASSOCIATION ALBERT MONIER

Assemblée générale du 25 août 2017 à Chanterelle

L'ordre du jour était le suivant :

- Examen des rapport moral et financier;
- Désignation d'un ou d'une deuxième vice-président(e)
- Retour sur les actions engagées
- Présentation du site internet alber-monier.fr
- Projection sur 2018
- Questions diverses

La séance, présidée par Jean François Serre et en présence d'une vingtaine de membres, a débuté par un hommage à notre ancien président récemment disparu, Jean-Louis MICHALET fondateur de l'association en 1998, un rappel de son œuvre, la continuité de son action. En son honneur, la deuxième salle de l'espace de Condat portera son nom.

RAPPORT MORAL présenté par le président

1°) Conserver l'état d'esprit d'entraide et de convivialité

par 2 lettres d'information dans l'année et des réunions régulières concernant les actions en cours.

Importance du partenariat :

- avec l'association Marie Aimée MÉRAVILLE
- avec l'association Georges Pompidou
- avec le musée d'Aurillac (projet du livre)
- avec le parc Régional des Volcans d'Auvergne : ainsi l'expo du 6 avril au 6 juin a généré près de 3500 visites dans le cadre des 40 ans du Parc sur le thème: l'Auvergne vue par Albert Monier

la manifestation du 8 août a été labellisée dans le cadre des 40 ans du parc.

Contacts : rencontre avec Eve Monier-Dubois au sujet de la plaque commémorative du 18 rue Nansouty à Paris 14ème; autorisation accordée par arrêté du préfet de Paris en date du 29 juin. 2018.

Intitulé : « Albert Monier photographe humaniste 1915-1998 a vécu dans cette maison entre 1985 et 1996».

Prévoir une cérémonie pour l'apposition de la plaque.

Autres contacts - avec la nièce de Jean-Louis Michalet à Aurillac (Maire adjoint)

- avec Jean Louis Gorce qui a photographié Albert Monier lors du reportage réalisé par Jean- Louis Sullman
- contact avec le club photo de Riom es Montagnes,

- le C.A. de Condat qui nous procure les affiches
- reconnaissance des manifestations par le Conseil Départemental (aide, inscription au calendrier des manifestations culturelles) ; faire figurer le logo du Cantal sur nos courriers.

2°) Actions menées depuis la précédente A G : présentation par Françoise Monier

- août 2016 : gros travail de Marie-Claire Tournilhac sur les relations Pourrat -Monier « l'écrivain et le photographe » par une sélection de passages littéraires et de photos. Expo itinérante dans la région : Compains, Valbeleix ,La Godivelle, Espinchal en relation avec le « festival musical des Couzes »

- exposition Debaisieux : « au temps des jours heureux » et David Frobert ; « portraits de voisins »
- journées du patrimoine : 17 et 18 septembre 2016
- samedi 27 août : assemblée générale.

3°) Actions engagées

- participation à l'exposition sur Saint-Nectaire en juillet ; des panneaux imprimés et légendés ont été prêtés pour la rencontre de Chanterelle

- MISE AU POINT : concernant le compte-rendu de la manifestation du 8 août 2017 le texte envoyé à La Montagne a été arbitrairement raccourci : les interventions de J-J Beylet à propos de Pierre moussarie et de Joël Foulheron à propos de Marie-Aymée Méraville ont été supprimées. Intervention auprès des responsables du journal pour contester. Envoyer le compte rendu de l'A G au journal et rappeler ce qui a été éludé dans leur article.

- ouverture du site Internet par Mme Aygadoux
- préparation et réalisation du cinquantenaire de photos de Christian Malon avec une exposition dans la deuxième salle, parallèle entre auteurs « regards croisés »
- proposition de nommer la 2ème salle « salle Jean-Louis Michalet »
- NB : remarque sur le libellé de l'expo « Monier-Malon » critique de la mise sur le même plan des deux noms par Mme Andraud. A l'avenir être vigilant sur la communication et les libellés pour éviter des assimilations.
- Exposition temporaire à Montboudif au musée de quelques photos de Georges Pompidou par Albert Monier : 465 visiteurs depuis le 25 juillet.
- Fréquentation de l'espace : environ 200 visiteurs entre juillet et août dont le jour du marché bio (environ 100 personnes).

Remarque de la salle: question de l'inventaire : faire la différence entre le fonds et ce qui est à vendre à vendre.

RAPPORT MORAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT FINANCIER de l'année 2016

Examen des comptes présentés par M Pallut trésorier

- 2016: amélioration du résultat par plus de ventes
L'association a bénéficié d'un emploi aidé en 2016, terminé pour 2017 avec 2 mois de salaire à mi- temps + charges.
- 2017 : analyse au 25 août ; 1056 € de ventes ; voir tableau remis en séance
Solde positif de 272,79 € et un compte de dépôt à vue de 2577,46 €

- question de l'abonnement à Orange (tel et internet) coût 485 € par an. Il est décidé de la suppression de la ligne.

Pour éviter des difficultés financières, il faudra peut-être changer le modèle économique.

Trouver d'autres sources : dossier monté auprès de la région Rhône Alpes Auvergne

Chercher des partenaires solides comme le Parc des Volcans

Suggestion : augmentation de la cotisation (20 €)

Fonds européen « Leader » pas possible.

RAPPORT FINANCIER ADOPTE à l'unanimité.

Présentation du site internet de l'Association : Intervention de Amélie Aygadou

- intitulé du site :www. albert- monier.fr à chercher sur Google.
- Tous les mois le site est réactualisé
- site effectif depuis mai. page Face book à consulter

Désignation d'un 2eme vice-président :

proposition à M Mourin : refusée

Marie-Claire Tournilhac a accepté : à entériner par le Conseil d'administration

PROJECTION SUR 2018

20ème anniversaire de la mort d'Albert Monier

- Plaque commémorative à paris
- édition du livre « l'Auvergne d'Albert Monier »
préface de Marie Hélène Lafon, édité par Page centrale
participation de l'association par la vente de 50 exemplaires
coût total 17600 € financé par la ville d'Aurillac et l'éditeur
- visite prévue au musée d'Aurillac du fonds A .M.
- exposition à Clermont (Espace Victoire)
- revoir l'expo de Condat
- voir les possibilités d'exposition dans les villages du Grand site autour du Puy Mary (suggestion de Mme Andraud)

QUESTIONS DIVERSES : envisager la révision de l'article 9 des statuts qui ne sont pas clairs (suggestion du président).